

COMMUNE
D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS

**ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE**
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le : * 10/01/2023

Complétée le :

Par : SA ENEDIS

Demeurant à : 1 rue Thomas Edison 78280 GUYANCOURT

Représenté par : M. DEBRAEVE Sylvain

Sur un terrain sis : 3 ferme d'Erainville domaine public

Parcelles :

Objet de la demande : Nouvelle construction

pose d'un poste de distribution électrique de type PAC
par ENEDIS

Dimensions (peuvent varier légèrement suivant
constructeur) H X L X l (en m) : 2.72 x 3.87 x 2.27 ;
superficie 8.78 m2

Couleur : Beige - Ral 1015

Référence dossier

DP 078 009 22 C0022

Surface de plancher créée
0 m²

Le Maire,

Vu la demande susvisée,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,

Vu l'affichage en mairie de la demande en date du 28 décembre 2022,

Et notamment le règlement de la zone domaine public,

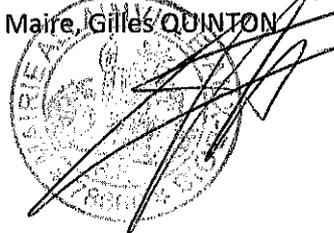
ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à ALLAINVILLE-AUX-BOIS, le 10 janvier 2023

Le Maire, Gilles QUINTON



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.